



A tous les habitants de Haute-Rivoire

MARS 2019

INFORMATION MUNICIPALE - N° 33 / 2019

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

LA MODIFICATION DU PLU

La commune a engagé une procédure de modification du PLU ayant uniquement pour objet la modification du règlement des zones agricoles et naturelles afin de **permettre aux habitations existantes de pouvoir réaliser une extension** (jusqu'à une limite de 200 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol maximum), **une ou plusieurs annexes** mais avec un maximum de 50 m² d'emprise au sol maximum pour l'ensemble des annexes, **et une piscine**. Les annexes et piscine doivent être implantées à une distance de 20 mètres maximum de l'habitation.

Cette procédure est en phase d'enquête publique jusqu'au 4 avril.

Vous pouvez ainsi venir consulter le dossier en mairie ou sur le site internet : <https://www.haute-rivoire.com> et également émettre vos observations sur le registre en mairie, sur le registre dématérialisé sur le site <http://modification-n4-plu-hauterivoire.enquetepublique.net> ou rencontrer le commissaire enquêteur le jeudi 4 avril de 13h30 à 17h30.

LA REVISION DU PLU

La révision générale du PLU suit son cours. La commune réalise la traduction réglementaire du projet communal et notamment le règlement du PLU. Dans ce cadre, vous pouvez **venir émettre toutes propositions, observations sur le règlement de PLU actuel, concernant notamment les implantations des constructions, les hauteurs, l'aspect extérieur concernant les couleurs des façades, toitures, les clôtures...** A ce sujet, la commune souhaite modifier le nuancier des couleurs de façades applicable et en instaurer pour les toitures. De plus, la commune souhaite définir des prescriptions pour préserver l'architecture et l'identité de la commune, notamment dans le centre-bourg, mais également pour les fermes des Monts du Lyonnais et leur permettre de préserver leur cachet.

N'hésitez pas à venir consulter en mairie ou sur le site internet : <https://www.haute-rivoire.com> le diagnostic communal, le projet communal, la présentation émise lors de la réunion publique et faire part de vos observations d'ordre général sur l'évolution de la commune ou le PLU actuel.

Au niveau de la procédure, le PLU fait l'objet d'une demande de cas par cas auprès de l'Autorité environnementale, il sera arrêté en conseil municipal cet été et l'enquête publique est envisagée à l'automne.

DATES A RETENIR

* **COMMEMORATION DU 8 MAI : Dimanche 5 Mai 2019**

* **FETE DES CLASSES EN « 8 » : Dimanche 5 Mai 2019**

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'ensemble de la population.

* **CYCLO DES MONTS : Samedi 15 et Dimanche 16 Juin 2019**

* **FETE DE MUSIQUE : Samedi 22 Juin 2019**

* **KERMESSE ECOLE PUBLIQUE : Vendredi 28 Juin 2019**

* **KERMESSE ECOLE STE MARGUERITE : Samedi 29 Juin 2019**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A noter sur votre agenda :

Vendredi 12 avril : animation lectures et aiguilles - Atelier de fabrication entrecoupé de lectures et partage d'un goûter en fin de séance. Nous poursuivons la réalisation d'éponges écologiques, cette fois-ci pour le visage avec de l'éponge recyclée. Si vous avez raté les éponges pour la vaisselle et pour le ménage, renseignez-vous auprès des animatrices, nous pouvons vous proposer une séance de rattrapage le samedi matin. Toutes nos animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Pour les enfants,

Samedi 13 avril, à partir de 14h, à Ste Foy l'Argentière (salle Joseph Vinay), tout au long de l'après-midi, des ateliers, des jeux géants, des lectures, un spectacle (17h) - A 16h30, résultat du prix littéraire jeunesse auquel tous les élèves des deux écoles de Haute Rivoire ont participé.

Nous vous rappelons que depuis le **1er janvier 2019**, sur proposition des bibliothécaires et par décision du conseil municipal, **l'inscription à la bibliothèque est gratuite pour tous**. Vous pouvez emprunter des romans, des documentaires, des DVD, des mensuels, des BD, des albums ... pendant une durée de 3 semaines, renouvelable. Suite au regroupement de toutes les bibliothèques de la communauté de communes des Monts du Lyonnais, vous pouvez consulter l'ensemble des collections sur le portail : www.commonly.fr. Vous avez ainsi accès à plus de 100 000 documents !

Réservez et le document sera disponible en quelques jours à la biblio. Venez-vous renseigner.

L'accès de la bibliothèque se fait par l'ascenseur, rue de l'Eglise. Rappel des horaires d'ouverture : **lundi de 16h à 18h30 - mercredi et jeudi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h00**.

Si vous avez du temps, des compétences en informatique, en bricolage ... si vous voulez partager une passion, venez rejoindre l'équipe ! Tél : 04 74 26 31 61 / e-mail : bibliothauterivoire@gmail.com

BEAU PRINTEMPS A TOUS,

ASSOCIATIONS

*Si vous désirez faire passer un message sur le panneau lumineux, veuillez-vous adresser en mairie ou envoyez un mail à l'adresse suivante : pbgerin@yahoo.fr

* Attention les structures en location sont très demandées. A savoir qu'elles sont louées en priorité aux associations à condition bien sûr qu'elles soient réservées à l'avance.

N'hésitez donc pas à les retenir le plus vite possible dès que vous avez fixé une date de manifestation.

* Pour les associations qui ont leur siège social à la mairie, n'oubliez pas de passer régulièrement à l'Agence Postale pour récupérer vos courriers, il n'est plus possible de les faire redistribuer par la Poste.

CONTENEURS VÊTEMENTS

Depuis le 10 Janvier 2019 une **borne de collecte de vêtements** a été installée à côté des bennes verres et papier à **Rampôt**.

• Il suffit de les rassembler dans un sac fermé (**moins de 30L**).

• En raison des débouchés faibles, voire inexistant, merci de ne pas donner de vêtements souillés, de chiffons ou de chaussures trop usées.

TRAVAUX RUE DE RAMPOT

Le gros chantier de la Rue de Rampôt est maintenant terminé, il ne reste que les travaux de **marquage** qui se feront en **Avril**. Les travaux de voirie se sont déroulés dans de très bonnes conditions. La rue est maintenant ouverte à la population et la qualité du revêtement fait que nous avons tendance à rouler un peu trop vite sans le marquage au sol.

Soyons prudents et levons le pied car de nombreux piétons, surtout des enfants, empruntent quotidiennement cette rue pour se rendre au Tennis, parc aux biches, garderie, city-park....

Merci à tous de **respecter la limitation de vitesse** et merci également à tous les riverains pour leur patience et leur compréhension pendant ces longs travaux.

ATTENTION La Mairie sera exceptionnellement fermée JEUDI 18 AVRIL 2019

DÉCHETS BROYAGE

Les **déchets de broyage** sont à la disposition de tous.

Vous pouvez aller vous servir sur la plateforme du Gousson.

Ce broyat peut fournir à vos tas de **compost de la matière sèche et structurante**, assurer au jardin un moyen de limiter les arrosages par le **paillage** et aider au maintien d'un sol **sans développement de plantes indésirables** grâce à une couche suffisante de paillage.

LES ÉLECTIONS EUROPEENNES – C'EST QUOI ?

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne.

La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. **La France en comptera 79.** En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu **plus de 5 % des suffrages** bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

CYCLO DES MONTS

Le Cyclo des Monts se déroulera cette année le **Samedi 15 et Dimanche 16 Juin 2019.**

Les tracés ont été réalisés dans le but de traverser le plus de villages possible, différents de ceux de l'édition 2018 et dans le but aussi d'intégrer les nouvelles communes de la Loire.

Le samedi le Cyclo partira de Grammond pour traverser Chatelus - Larajasse - Saint Martin en Haut - Duerne pour finir à Montromand. C'est la commune de St Martin en Haut qui offrira le repas du midi.

Le dimanche, le départ se fera de Virigneux pour traverser ensuite Maringes – Meys – Haute Rivoire – Les Halles – Souzy – Sainte Foy l'Argentière pour finir à Saint Genis l'Argentière. **C'est à Haute Rivoire que le cyclo s'arrêtera pour manger.**

Les parents des enfants de Haute Rivoire qui réaliseront le cyclo seront sollicités pour venir aider **au service du repas** ainsi que pour être signaleurs afin que le cyclo puisse arriver et repartir de notre commune en toute sécurité. En fonction du nombre d'enfants inscrits et donc du nombre de repas à servir ce jour-là, nous ferons peut être également appel à **quelques bénévoles d'associations.**

Les agents de la communauté de communes du service « sports loisirs jeunesse » passeront dans toutes les écoles primaires afin de promouvoir cet événement sportif remarquable.

Les inscriptions auront lieu entre le **1er Avril et le 10 Mai.**

Le tarif pour une journée sera de 16 euros et de 22 euros pour les deux jours.

ERREUR SUR L'ÉCHO DE LA THORANCHE

Le numéro de téléphone dépannage ENEDIS indiqué dans les pages « infos » du dernier bulletin municipal n'est plus en service. Le numéro actuel est : **09 726 750 69**

NETTOYAGE DES CHEMINS

Samedi 2 Mars une douzaine de personnes ont répondu à l'appel de la municipalité et se sont retrouvés pour entretenir les chemins de randonnée de notre commune. Suite aux dégâts dus à la neige de Octobre 2018, après une matinée de travail, ce sont **plusieurs chemins qui ont été nettoyés et rouverts.** Merci à tous ces bénévoles et aussi aux agriculteurs qui ont œuvrés pour que nos chemins soient débarrassés des branches cassées et qu'ils soient à niveau circulables.

Cette matinée nettoyage a été une réussite, elle sera certainement renouvelée l'hiver prochain.

Madame, Monsieur,

GRrrrrr!!!! A chaque information municipale nous avons l'impression de revenir sur les mêmes sujets et malheureusement nous ne sommes pas entendus par certains.

Nous passons une grande partie de notre temps à essayer de résoudre des problèmes d'incivilités et de voisinage : aboiements interminables, déjections canines sur les espaces publics, chats errants, poubelles qui débordent d'encombrants, brûlages en tous genres, tondeuses à toute heure dimanche et jours fériés, non-respect du code de la route et du stationnement.... etc...

Avant de procéder à la répression par des amendes conséquentes (certains de mes collègues maires l'ont déjà mis en place avec l'aide de la gendarmerie), nous faisons notre possible pour répondre à toutes les plaintes des riverains ou des promeneurs qui n'en peuvent plus.

Pour les déjections canines, nous allons installer des « bornes propretés hygiène canine » à 3 endroits dans le village. Dans toutes les municipalités la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. **C'est une preuve de civisme avec une dimension morale.**

Pour les chats, une nouvelle campagne de stérilisation va être mise en place pour tout **chat** non identifié

Nous rappelons encore qu'il est strictement **interdit de nourrir des animaux errant sur la voie publique.**

Pour le reste notre pouvoir d'intervention est limité et il en va du **civisme de chacun.**

Nul n'est censé ignorer la loi et il faut donc se rapporter à la législation en vigueur ou aux mesures de bonne pratique dont nous vous rappelons quelques grandes lignes :

* chiens et chats errants (risque d'amendes de 150 à 750 €) plusieurs plaintes en mairie de marcheurs et de cyclistes. Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code Rural).

* Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc.... **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 H.30 à 12 H. et de 14 H.30 à 19 H.30 - les samedis de 9 H. à 12 H. et de 15 H. à 19 H.

- les dimanches et jours fériés de 10 H. à 12 H.

* ordures ménagères : que ce soit pour le porte à porte ou bien en conteneurs, merci de déposer les sacs au plus près du jour et de l'heure de la ramasse donc soit le mardi soir ou le mercredi matin avant 7 h. **Il n'est plus tolérable** de voir dès le jeudi des sacs sur les trottoirs ou des conteneurs pleins qui vont rester une semaine à la merci des aléas climatiques et donc générateurs d'odeurs et de proliférations en tous genres. Sont ramassés uniquement les sacs noirs d'ordures ménagères et les sacs jaunes pour le recyclage. Tout le reste doit être acheminé dans **les déchetteries de Montrottier ou Chazelles.**

* tous feux sont interdits par les particuliers sauf pour les agriculteurs qui font une demande spéciale d'écobuage en mairie (formulaire autorisé sauf en cas d'alerte pollution préfectorale), amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

* Enfin au niveau du code de la route que ce soit les **stationnements interdits** ou les **vitesse excessives**, si vraiment il le faut les services de gendarmerie seront avertis pour verbaliser. Un simple citoyen peut aussi prévenir les autorités.

Ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que j'écris ces lignes et je sais que ce n'est pas une majorité de nos concitoyens qui sont concernés mais vu l'ampleur que prennent ces incivilités, nous devons réagir. Il en va du bien vivre ensemble pour profiter pleinement de notre village et de cette qualité de vie dans notre campagne que les citadins nous envient. **Merci pour votre civisme.**

Le Maire, Nicolas MURE.

